



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question écrite n° 132095

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur une question qui a été posée lors du congrès départemental de l'union départementale pour le don de sang bénévole des Ardennes du 18 mars 2012 à Vouziers. Il s'agit de la nécessité de maintenir à titre définitif l'exclusion du don du sang de toutes les personnes ayant bénéficié d'une transfusion. Persuadé de la nécessité de maintenir les règles de sécurité au niveau maximum, il souhaite cependant connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132095

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2978

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)